

Comment établir le bilan et le compte de résultat à partir d'une balance ?

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,57 jour(s) soit 4,0 heure(s)

Public concerné

Cette visioformation s'adresse aussi bien aux comptables des offices qu'aux notaires souhaitant se perfectionner en comptabilité et clôturer l'année sur de bonnes bases

Objectifs pédagogiques

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Connaître la répartition des comptes dans le bilan et le compte de résultat
- Différencier le bilan et le compte de résultat
- Etablir un bilan et un compte de résultat à partir d'une balance
- Déterminer le résultat

Contenu

- Présentation de la balance des comptes généraux (classification et explication des comptes, rôle, lecture, construction)
- Présentation du bilan (définition, rôle, numéros de comptes, actif immobilisé, actif circulant, capitaux propres, dettes, construction)
- Présentation du compte de résultat (définition, rôle, numéros de comptes, produits et charges d'exploitation, produits et charges financiers, produits et charges exceptionnels, construction)
- Application chiffrée

Prérequis

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances de base en comptabilité office sont fortement conseillées et vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation à distance

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

■ **DELEGATION LILLE** : 9 rue de Puébla 59000 LILLE

Tél. +33 3 20 15 98 75– Fax : +33 3 20 15 98 76– Courriel : lille@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

Modalités pédagogiques

Type de formation : VISIOFORMATION

Durée de formation : 4 heures

Modalités Techniques

Un support de formation est remis au stagiaire

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que chacun des formateurs dispose des qualités et compétences nécessaires pour dispenser la formation